

Objet : Acquisition de deux caissons pour véhicule polybenne.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité d'acquérir deux caissons pour véhicule polybenne,

Considérant le montant estimatif de 7 000 euros HT et inférieur à 40 000 euros HT,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant les offres de :

- **BELLEVRET INDUSTRIES**, rejetée car irrégulière,
- **JF AUTO** (488 rue Alphonse Beau de Rochas -66000 PERPIGNAN) pour un montant de 5 200,00 € HT et un délai de livraison immédiat,

Considérant que l'offre de **JF AUTO** est économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec **JF AUTO** un marché de fourniture pour l'acquisition de deux caissons pour véhicule polybenne.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 5 200,00 €HT est inscrit au budget principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

16 SEP. 2020

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200916-2020-09-28D-AU
Date de télétransmission : 17/09/2020
Date de réception préfecture : 17/09/2020